

réciprocité avait été fort avantageuse au Canada puisqu'elle lui avait appris à compter sur lui-même. Il fut un état montrant que les importations du Canada depuis 5 ans que le traité est aboli ont égalé—moins cinq millions—celles des dix années du traité.

L'Hon. John Young fit l'histoire de l'idée de l'union douanière. Elle naquit en Allemagne et fut d'abord mise en pratique par trois millions d'âmes, aujourd'hui son action couvre 70,000,000 d'hommes. L'adoption de ce principe aurait ici pour résultat de développer les ressources des diverses provinces. Il nous faut un marché, et nous n'avons pas d'autre choix que les Etats-Unis.

On objecte la différence de la dette publique des deux pays. Bientôt cette différence n'existera pas si les Etats-Unis continuent à réduire leur dette et nous à augmenter la nôtre. La Nouvelle-Ecosse a des billions de tonnes de charbon et de gypse qui restent enfouis dans la terre, tandis que les bas-canadiens n'ayant rien à faire chez eux, émigrent par milliers.

Que l'on cesse de craindre l'annexion. Il n'y a pas de doute que les Etats-Unis et l'Angleterre seraient disposés à garantir notre sécurité. Songeons d'abord à notre pays et à la fidélité que nous lui devons.

M. Howland combattit l'idée du zolverein parcequ'il conduirait sûrement à l'annexion. M. Young seul ne croit pas à ce résultat.

C'est pourquoi il proposa l'amendement suivant:—

Que dans l'opinion de cette chambre, les changements proposés dans nos relations commerciales avec les Etats-Unis ne peuvent être adoptés en tant que l'idée d'une union douanière y est renfermée; mais elle exprime en même temps sa disposition cordiale à négocier avec les Etats-Unis, dans le but de faire disparaître toutes les restrictions qui gênent le commerce des deux pays, en tant qu'il pourrait être de leur intérêt de le faire.

M. L. E. Morin dit qu'il n'y a pas un homme dans la province de Québec qui puisse prétendre que cette province n'a pas beaucoup souffert de l'abrogation du traité de réciprocité. Le défaut d'occupation et les avantages offerts par les Américains ont déterminé un courant d'émigration qui l'épuise. Il parla fortement en faveur de la réciprocité et d'une union douanière qui aiderait à la fondation de manufactures et ouvrirait le seul marché profitable possible, celui des Etats-Unis.

M. Hugh McLennan pense que l'objection ne vaut rien et que le Canada est fort en état de se maintenir à côté des Etats-Unis avec l'union douanière. Le cri de loyauté ressemble beaucoup aux sifflements de certaines gens pour soutenir leur courage. La difficulté avec la question de l'union douanière est tout simplement qu'elle n'est pas comprise.

M. Watts dit que le zolverein allemand avait eu pour résultat l'absorption des petits Etats. Il en est de même des Etats-Unis où l'on bâtit un empire qui envahira bientôt tout le continent de l'Amérique du Nord. Si le Bas-Canada est peu prospère, c'est sa faute, qu'il suive l'exemple d'Ontario.

M. Reid pense que l'abrogation du traité de réciprocité a été fort avantageuse au Canada.

M. J. C. Langelier fit remarquer qu'on n'avait nullement prouvé qu'une union douanière entraînerait l'annexion. Il ne serait pas prêt à l'accepter sans condition. Le tarif devrait être fait de manière à satisfaire les deux parties. La condition économique du Canada est anormale, car nous exportons nos produits à l'état brut et nous les importons à l'état manufacturé. Il

nous faudrait la protection contre l'Angleterre.

M. Wilkes dit qu'il sympathisait complètement avec l'Hon. John Young et se déclara en faveur d'une politique de réciprocité.

M. Fry combattit le zolverein en disant qu'en cas de guerre entre les Etats-Unis et un autre peuple, les taxes seraient élevées sans notre consentement et contre nos intérêts.

M. Hazard, délégué de la Chambre Nationale de commerce des Etats-Unis, expliqua qu'il y avait un malentendu. L'idée de l'union douanière n'est pas un plan arrêté, mais une simple suggestion.

M. McLaren, de Milwaukee, protesta contre l'idée que les Etats-Unis voulaient annexer le Canada. Ils ont déjà assez d'étendue. Leur seul désir est de donner le plus grand développement possible aux transactions commerciales entre les deux pays.

Plusieurs autres messieurs prirent la parole, entre autres, MM. Hazard, Young, Ryan, Reid, Fry et Howland.

Finalement les motions de MM. Young et Howland furent adoptées, c'est-à-dire que la Chambre de Commerce de la Puissance s'est prononcée pour la réciprocité commerciale, mais contre l'union douanière avec les Etats-Unis.

TROISIEME SEANCE.

Ottawa, 19 janvier, 1874.

PÉTROLE CRU.

M. Howell fit observer que la production d'huile aux Etats-Unis ne suffit pas à la demande et que les américains ont besoin de l'huile canadienne pour leurs chemins de fer.

RÈGLEMENTS DE DOUANE.

M. J. O'Gilvy proposa, secondé par M. Morisson, et il fut résolu de requérir le gouvernement, d'amender l'acte des douanes de manière à déclarer qu'à l'avenir le prix d'achat en Angleterre et une facture de bonne foi serviraient de base à l'évaluation des marchandises sèches, au lieu de leur valeur moyenne sur le marché, au moment de leur embarquement.

M. O'Gilvy expliqua les difficultés qu'il a eues avec les autorités de la douane à Montréal. La question est de savoir si les droits doivent être prélevés sur le prix d'achat des marchandises ou sur celui qu'elles peuvent avoir au moment de l'expédition.

MM. Thibaut, Garnau, McGillivray, Morisson, Linds ay, Brton et M. P. Ryan parlèrent en faveur de la résolution et démontrèrent que le système actuel ne protège nullement le marchand.

W. H. W. Howland s'y opposa parcequ'elle introduirait de trop grands changements dans la loi.

M. Watson suggéra d'ajouter *excise* à la résolution.

MM. Watts et Joseph s'y opposèrent.

Sir Francis Hincks, MM. Tilley et Morris assistaient à cette séance. M. Kirby proposa et il fut résolu de recommander au gouvernement, que dans le cas où des arrangements seraient faits avec les Etats-Unis pour l'admission en franchise de certains produits canadiens, le pétrole cru fût mis au nombre de ces articles.

SOURCES DU REVENU.

M. Robert Wilkes, de Toronto, lut un long travail sur la révision des sources du revenu du Canada. Si les calculs du ministre des finances sont justes, il aura un surplus de \$2,000,000 à la fin de l'année. Cette somme devrait être dépensée en travaux publics profitables et de nature à augmenter la population du pays.

Il recommande l'imposition d'une légère taxe sur les propriétés foncières; celles qui ne valent pas \$10.00 l'arpent devant en être exemptes. Les transports et les ventes de bien-fonds pourraient aussi être imposés. Les droits d'excise devraient être doublés et ceux sur les marchandises de provenance étrangère élevées à proportion. Les changements qu'il propose occasionneraient une augmentation totale d'un million et demi de revenu.

Sir Francis Hincks et l'Hon. M. Tilley prirent tous deux la parole pour expliquer que le gouvernement faisait de grands efforts pour établir l'uniformité dans la pratique, et qu'il avait adopté plusieurs mesures à cet effet.

M. Imlach proposa que le travail de M. Wilkes fût reçu. M. Wilkes dit qu'il avait une motion à faire qui est celle-ci:—

Cette Chambre ayant pleinement considéré le mode de prélever le revenu en ce pays, croit que le temps est arrivé pour reviser les sources dont il provient. C'est pourquoi elle recommande au gouvernement et aux Chambres d'introduire dans les droits prélevés sur les articles de première nécessité telles modifications qui tendent à réduire le prix de l'existence pour les classes pauvres, encourageant ainsi et protégeant l'industrie nationale, et qu'une taxe d'au moins un dixième de cent par piastre soit imposée sur les terres améliorées du pays, en considération de l'augmentation de leur valeur, aussi qu'un léger droit soit prélevé sur le bois de scie exporté aux Etats-Unis; enfin que le droit sur les spiritueux et le tabac soit augmenté.

L'Hon. John Young proposa de renvoyer ce sujet à la prochaine réunion annuelle, à cause de son importance. Il suggéra en même temps d'imprimer l'essai et la motion, ce qui finalement fut adopté.

INSPECTION DES HUILES.

M. Kirby proposa de prier le gouvernement de rappeler le droit d'excise de 5c par gallon et de le remplacer par un honoraire d'inspection de 50c par baril.

Le moteur dit que la présence des officiers du revenu dans les établissements est un véritable espionnage qui embarrasse et retarde les affaires et les améliorations. Une maison anglaise au capital de \$750,000 est prête à commencer à fabriquer l'huile lubrique, à condition que la loi change.

Le droit de 5c par gallon a été demandé par les spéculateurs. Le commerce de l'huile a pris de grandes proportions. Etabli en en 1866, le droit de 5c produisit d'abord \$11,000. Cette année il est arrivé à \$247,000.

Les exploitateurs d'huile n'ont pas d'objection à payer les droits, mais ils en ont beaucoup au système actuellement existant.

En réponse à l'Hon. John Young, M. Kirby dit que le revenu tomberait de \$247,000 à \$85,000.

M. M. P. Ryan serait désireux de rencontrer les vus du commerce d'huile, mais le gouvernement a besoin du revenu qu'il en retire. Il serait en faveur de la substitution d'une taxe de \$2.00 par gallon.

L'Hon. M. Cameron pensa que le principe est mauvais et que le droit devrait être complètement aboli.

MM. Howell, Howland, McMillan, Ryan, Wilkes, Skead, McGillivray, Garnau, Fry et Watts prirent la parole. Une motion déclarant que le droit d'excise serait remplacé par un honoraire d'inspection de \$1.00 par baril fut adoptée par 18 voix contre 17, et la motion principale ainsi amendée fut passée unanimement.

ACTE DE FAILLITE.

M. Ryan annonce que le rappel de la loi de faillite était certain dès la prochaine session de